

## Compte-rendu de la séance du 23 février 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt trois février, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis au siège habituel, en Mairie d'Amplier, suite à la convocation qui leur a été adressée le 15 février 2022.

**Présents :** Mesdames et Messieurs Les conseillers municipaux en exercice : SAGOT Jean-François, BALANZAT Christine et BAJUS Patrice de LAMARLIERE Chantal, GROSEMY Charlotte, VIARD Elise, BACQUET Michaël, OPERLE Michel, TASSENCOURT Hubert et VERRIELE Didier.

**Absent :** SAGOT Jean-François, excusé

**Secrétaire :** de LAMARLIERE Chantal

La séance ouverte, M. Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2021 : celui-ci n'appelle aucune observation.

### AFAFI : désignation des membres du bureau pour la Commune d'Amplier

M. Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de M. Le Directeur de la DDTM, par lequel il sollicite la désignation de 3 délégués pour la Commune d'Amplier (parmi les propriétaires ou nu-propriétaires, de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier, en section Z), amenés à siéger au bureau de ladite association.

Après délibération, sont désignés : Didier VERRIELE-Jacky HOYEZ-Guy-Mary SAGOT.

### Aménagement des abords de la Mairie

M. Le Maire donne lecture du compte-rendu de la commission « bâtiments » et de la notice du CAUE. Il est notamment proposé d'ajouter une table et un abri pour le baby-foot au terrain de jeux. L'accès PMR ferait l'objet d'une deuxième phase de travaux. Il sera sollicité l'intervention d'un maître d'œuvre.

### Achat d'un tracteur tondeuse

M. Le Maire présente 3 devis. Après en avoir délibéré, le Conseil décide de retenir la proposition de la société MERCIER – Candas, pour un montant de 14 256€HT.

### Travaux de voirie

M. Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance du 11 mars 2021, il avait été évoqué la volonté du Conseil de programmer des travaux de voirie pour les rues de l'église, ruelle Sevin, rue Hector Daillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de retenir cette opération pour les rue suivantes : rue de l'église, rue du marais et du hameau de Petit Amplier ;
- de solliciter l'accompagnement financier du département, au titre du FARDA – programmation 1- , soit 40% du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 15 000€, soit 37 500 € HT de travaux pour « **Aide à la voirie communale** ».

### Questions diverses

- les locataires quittent le logement au 23 mars 2022 : une annonce sera publiée.
- L'inauguration du terrain de jeux aura lieu le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022. Un panneau sera implanté à cette occasion.
- L'opération Hauts de France propres se tiendra le samedi 19 mars 2022.
- La Commune refuse d'adhérer au groupement de commandes communautaire pour du mobilier urbain .
- Le Maire dresse un compte-rendu de la dernière réunion relative au remembrement.
- La zone humide du marais pourrait être entretenue par le lycée agricole ou par la SYMCEA. La taille des saules sera réalisée par l'employé communal, pour partie.
- Fossé rue Jules Lefebvre : 1 seul devis réceptionné pour le moment. Une autre entreprise sera sollicitée.
- L'entreprise Decolum a été contactée pour la commande de matériel complémentaire et les réparations nécessaires.
- Fleurissement : la commission fera le tour du village mi-mars, avec l'employé communal.
- SIAEP : des erreurs de facturations ont été constatées.
- Assainissement public petit Amplier : le dossier MRAE a été déposé avant lancement de l'enquête publique.